



VILLE DE MONTSOULT

REGLEMENT INTERIEUR SEJOUR ENFANTS groupe 11-17 ans

Pour que chaque jeune puisse profiter pleinement d'un agréable séjour, nous avons mis en place ce règlement intérieur reprenant certaines règles de vie élémentaires et nécessaires au bon fonctionnement d'un centre de vacances. Il a pour but de garantir la quiétude du groupe, la protection des individus en toute circonstance et permettre à chacun de s'épanouir selon ses besoins et ses aspirations.

Nous veillons donc, avec la collaboration de TOUS - parents, enfants, équipes d'encadrement et directeurs - à ce que chacun en prenne connaissance et s'engage à le respecter et à le faire respecter.

En s'inscrivant à l'un des séjours organisés par la commune, chaque jeune s'engage à :

- Respecter les règles mises en place par l'équipe pédagogique et l'organisme et, notamment, les horaires définis pour la bonne marche du centre (lever, coucher, repas...), les règles de vie, le bon déroulement des activités. La mixité est interdite dans les lieux de sommeil .
- Respecter les règles de sécurité inhérentes aux activités.
- Respecter le matériel quel qu'il soit. Tout acte de vol, vandalisme, « casse » volontaire entraînera une demande de réparation pécuniaire du préjudice. Nous ne couvrirons en aucun cas ces actes et dégagons totalement notre responsabilité si une plainte était portée par les victimes à l'encontre des auteurs.
- Ne pas fumer dans les locaux, les chambres, les tentes ou l'enceinte du centre. A ce sujet, il incombera au directeur du séjour et à son équipe de définir lors d'une première réunion avec les jeunes en début de séjour, les lieux et moments de la journée où fumer sera autorisé (uniquement pour les jeunes de plus de 16 ans).
- Respecter les autres par son attitude et son langage, et notamment respecter l'équipe pédagogique, le personnel technique, les prestataires et les autres participants. Aucune forme d'impolitesse, d'agression verbale ou physique ne sera tolérée.
- Ne pas jouer le rôle de chef de bande ou de meneur dans le seul but de déstabiliser un individu ou le groupe lui-même.
- Ne pas introduire ou utiliser de produits ou objets prohibés, interdit par la loi (drogue, alcool, arme...) dans l'enceinte du centre ou à l'extérieur.
- **Téléphone Portable :**

L'utilisation des téléphones portables par les enfants doit se faire sous certaines conditions :

- Leur mobile doit être éteint/veille lors des activités, des repas et des veillées (sauf recommandation de l'équipe d'encadrement).

- Interdiction dans les chambres et les sanitaires d'utiliser les fonctions de photos, vidéo et prise de son.

- Aucune photo, vidéo ou prise de son dégradant l'image d'un participant au séjour n'est autorisée.

- Aucune publication sur les réseaux sociaux de photos, vidéo, son dégradant l'image d'un participant au séjour n'est autorisée.

Si l'adolescent ne respecte pas ces restrictions d'usage l'équipe d'encadrement se réserve le droit de récupérer immédiatement le téléphone portable et de lui restituer qu'à la fin du séjour après en avoir informé les parents et le Maire.

En cas de manquement ou de non-respect de tout ou partie de cette réglementation, nous assumerons nos responsabilités afin de protéger le groupe et nous nous réservons le droit de renvoyer sur le champ celui ou celle qui en sera à l'origine.

Nous informerons immédiatement les responsables légaux, les parents, et organiserons avec eux le retour de la personne fautive.

Tous les frais qui en découlent seront totalement à la charge des parents. Aucun remboursement ne sera effectué pour séjour non complet.

Dans les cas réputés graves, nous nous réservons le droit de signaler toute faute caractérisée à la police ou à la gendarmerie et en informerons la Direction de la Jeunesse et Sports locale.

OBJETS DE VALEUR (MP3, bijoux, vêtements de marque, ...). Nous déclinerons toute responsabilité en cas de vol, dégradation ou perte de tout objet de valeur.

Veuillez tourner la page SVP

Le Maire

Signature du Mineur

Directeur du séjour

Silvio Biello

MARLIER Alexia

Le représentant légal :.....

J'ai bien pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.

- Je confierai un téléphone portable à mon enfant pour la durée du séjour et engagerai ma responsabilité en cas d'utilisation prohibée telle que stipulée précédemment (photos ou vidéos dégradantes et / ou non consenties, utilisations des réseaux sociaux...).
- Je ne confierai pas de téléphone portable à mon enfant pour la durée du séjour.

Date et signature.